

PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 22 décembre 2022 : les délibérations votées en séance du conseil municipal du 14 décembre 2022.

Les numéros des délibérations concernées sont listés en annexe.

Ces documents sont mis à la disposition du public et consultables au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 22 décembre 2022 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2022

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire


Olivier BIANCHI



ANNEXE :
Certificat de publication sur internet des délibérations du
Conseil Municipal du 14 décembre 2022

Délibération n°8 : Budget Primitif 2023

Délibération n°12 : Actualisation des autorisations de programme- AP/CP

Délibération n°13 : Constitution de provisions pour créances douteuses et reprise sur provisions

Délibération n°15 : Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de gestion de dette pour l'année 2023

Délibération n°16 : Dissolution du budget annexe "Centre d'exposition Ville" (BA n° 07) et intégration au budget principal de la Ville

Délibération n°17 : Vote des taux d'imposition des contributions directes locales

Délibération n°19 : Admissions en non-valeur- ANV